

Objectifs

Cette formation inclut l'examen AIPR Concepteur, un questionnaire dynamique issu du QCM de l'examen final de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux est effectué continuellement durant la formation

Cette formation de débutant assure au stagiaire :

- Une connaissance et maîtrise la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Une analyse du contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR Concepteur.
- Une préparation à l'examen AIPR Concepteur.



Public - Admission

Toute personne chargée par le responsable de projet d'encadrer la mise en œuvre de travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains, maîtres d'œuvre, exploitants, maître d'ouvrages et personnels techniques des collectivités territoriales, bureaux d'études spécialisés.
Salaré du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux : effectuer les demandes de travaux (DT), analyser les DT, demander des investigations complémentaires, transmettre les informations utiles sur les réseaux dans les dossiers de consultation et les marchés, réaliser les marquages et piquetages des réseaux enterrés et assurer le suivi et le contrôle des travaux.



Pré-requis

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.
Se munir OBLIGATOIREMENT d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport pour se présenter à l'examen.



Modalité d'organisation

Formation en groupe de 5 à 10 personnes



Durée - Lieu

Durée : 6h (examen blanc inclus) + 1h d'examen réel soit 1 jour
Lieu : Centre de formation ou site client



Intervenant(s)

Solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.



Attribution finale

Une attestation de compétence sera délivrée aux stagiaires si réussite au QCM, permettant à l'employeur de délivrer l'A.I.P.R Concepteur.

Contenu

Rappel de la réglementation concernant les interventions sur le domaine public

Le rôle du maître d'ouvrage
Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Principes de la réforme

Les principes de l'évolution réglementaire
Les ressources documentaires sur la réforme
Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme
Le guichet unique : utilisation en direct
La terminologie utilisée à travers la réforme
La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo-référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel

Principaux points de la réforme

La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques
Le formulaire commun DT-DICT

Le récépissé commun DT-DICT et les délais à respecter
La déclaration conjointe DT-DICT
Le cas des travaux urgents : les Avis de Travaux Urgents (A.T.U.)
Le constat contradictoire (endommagement d'un réseau) et l'arrêt de chantier

Le marquage-piquetage
Les opérations de localisation, les Investigations Complémentaires (IC), les Clauses Techniques et Financières (C.T.F.)

Enjeux de la cartographie des réseaux dans le cadre de la réforme

Conséquences de la réforme pour la Collectivité

Les nouvelles obligations et responsabilités
Le nouveau rôle dans la prescription administrative et technique

Examen blanc en conditions réelles

L'ensemble du guide technique concernant l'AIPR Concepteur est traité dans cette formation.
Tous les points abordés lors de la formation sont agrémentés de questions issues de la totalité des QCM de l'examen final concepteur.

Renouvellement

Prévoir un renouvellement et une évaluation des compétences tous les 5 ans



Suivi / Evaluation

Mode d'évaluation : 40 questions sous forme de Questionnaire à choix multiples,

Evaluation : 1 heure

Déroulement : Le QCM se déroule sur une tablette ou un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEDDE via Internet. Aucune question n'est éliminatoire. Chaque question comporte une seule réponse. La délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) est conditionnée à l'obtention d'un minimum de 48 points sur 80 possibles. Le candidat doit répondre à la totalité des questions.

Le barème des points est le suivant :

- Si vous cochez "Je ne sais pas" : 0 point
- Mauvaise réponse : -1 point
- Mauvaise réponse sur une question prioritaire : -7 points
- Bonne réponse : +2 points

Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.



Livret stagiaire individuel / 1 salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur, PC, tableau blanc / 1 tablette par stagiaire / connexion internet

👉 Les stagiaires doivent obligatoirement avoir une pièce d'identité



Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme. Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences et de démonstration. Examen blanc en fin de formation



AIPR

Association d'Innovateurs et de Formateurs du Bassin
Centre d'examens n° 375



construire sans détruire

Datadock

26B rue Hubert le Sellier de Chézelles - 36130 DEOLS - Contact 02 54 07 81 39 - Mail : deltaforma-centre@orange.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 256 100 762 61 auprès du préfet de région Basse Normandie

SARL au capital de 21 000€ - SIREN 508 094 265 - APE 8559 A

PRO-AIPRC-01 010817